

CONTINUITÉ

Il y a trois ans, le 1er mars 1947, la « Tunisie Agricole » reparaisait. Nous disons bien reparaisait, car devenue l'organe officiel de l'Union de Tunisie de la Confédération Générale de l'Agriculture, elle reprenait la tradition du bulletin de l'Association Agricole, né en 1907 sous le titre de « l'Association ». Titre devenu un symbole, « La Tunisie Agricole » ayant toujours été l'organe du syndicalisme et de la Coopération, reprenant les idées chères à ces grands pionniers, les Marc de Bouvier, les de Warren. C'est notre jerté d'arriver ainsi, toujours sous l'égide de ces grands anciens que sont MM. Coamet, Charles Carrier, Emile Delorme, pour ne nommer que ceux-là, au terme de notre troisième année de parution.

Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, de réussir pour persévérer.

la Tunisie Agricole

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens (Union de Tunisie de la C. G. A.) Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Téléphone : 76.45 Abonnement : 300 fr. par an - Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » - Tunis R. P. 10.306

Les Huiles tunisiennes

(article écrit dans le 2° quinzaine de janvier) UNE BELLE RECOLTE La récolte des olives se termine. Dans quelques semaines les usines à huile s'arrêteront, et il sera possible de connaître, à quelques millions de kilos près, l'importance de cette récolte sur laquelle, après tant d'années de disette due à l'extrême sécheresse, il avait été fondé tant d'espérance. D'ores et déjà, on peut dire que sous le rapport quantité cette espérance n'a pas été déçue. La récolte d'olives de cette année est certainement une des plus fortes que la Tunisie ait connues. Il faut se reporter à dix années en arrière pour trouver une quantité sensiblement équivalente : celle de l'année 1939-1940 a été officiellement de 73.600 tonnes d'huiles mais on lit dans un des numéros de la feuille d'information de l'Office de l'Huile les phrases suivantes : « La production déclarée n'est certainement pas la production réelle. Les décomptes particuliers permettent de chiffrer à 9% le supplément de la récolte de 1939-1940, ce qui porte à 80 millions de kilos. »

AGRICULTURE ET CREDIT

« La Terre Africaine », organe de l'Union Algérienne de la C.G.A. a publié dans son numéro du 7 février le rapport de M. Voilley, président de la Caisse Régionale de Constantine, rapport éminemment intéressant. Après un exposé général du climat politique, social et économique dans lequel s'est trouvée l'Algérie au lendemain de la Libération, M. Voilley dissèque le « cas » du Crédit Agricole algérien. Il demande, en conclusion, parlant des professionnels de l'agriculture : « Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

Or, pendant la décennie 1939-1950, deux faits importants se produisent : 1) à part l'année 1939-40, très belle avec ses 80 millions de kilos et l'année 44-45 qui a produit 59 millions de kilos, les huit autres années oscillent entre la désastreuse année 45-46 qui n'a eu que 3 millions et demi de kilos déclarés et celle presque aussi mauvaise de 46-47 avec 10 millions et demi de kilos. Les six autres années détiennent de 15 à 20 millions de kilos. La moyenne décennale tombe ainsi à 33 millions de kilos.

Le financement par warrants devait permettre d'assurer les avances nécessaires aux frais de récolte et de fabrication. Or, pour les raisons indiquées plus haut les piles contiennent encore 3 millions 500.000 kilos d'huile de la précédente récolte qui auraient dû servir à loger l'huile nouvelle. Mais, de juillet à fin septembre, l'Administration pratique le repos estival ! Pour le financement l'Office de l'Huile aurait voulu promouvoir la création d'une banque oléicole. Mais la question était nouvelle et n'a pu être réalisée parce que pas assez mûre.

DEUX MESURES CONTRADICTOIRES Insuffisamment organisée devant une récolte prévue pléthorique l'oléiculture tunisienne se vit dotée de deux autres mesures contradictoires : La liberté complète du marché, mais l'interdiction d'entrée en France avant le 1er janvier 1950.

« La récolte 1939-40 s'est écoulée assez normalement, tandis que la commercialisation de celle pendant a donné lieu aux craintes les plus vives. A cette différence de comportement, il y a d'abord deux raisons : La première : la guerre. En période d'hostilité, les gouvernements s'efforcent d'assurer l'approvisionnement, surtout en matières grasses. L'écoulement de la grosse récolte de 1939-40 était donc garanti. La deuxième raison, qui est peut-être la principale, c'est que pendant la décennie 1929-1939 la production moyenne de la Tunisie était de près de 50 millions de kilos d'huile, avec une consommation intérieure de 12 à 15 millions de kilos, ce qui assurait une exportation annuelle de 35 millions de kilos, et des rapports constants et réguliers avec les commerçants tunisiens et acheteurs étrangers. »

Plus que jamais l'union de tous les agriculteurs est indispensable pour lutter contre les tendances individuelles. De tous temps, les agriculteurs ont été les maillons de la nation. La fraude leur est imputable ; car un individualisme forcené règne dans les campagnes. Le rassemblement que sous la poussée du malheur. Sachons nous grouper, nous solidariser, pour éviter que la tempête qui s'annonce ne soit fatale à beaucoup d'entre nous. »

« La Terre Africaine », organe de l'Union Algérienne de la C.G.A. a publié dans son numéro du 7 février le rapport de M. Voilley, président de la Caisse Régionale de Constantine, rapport éminemment intéressant. Après un exposé général du climat politique, social et économique dans lequel s'est trouvée l'Algérie au lendemain de la Libération, M. Voilley dissèque le « cas » du Crédit Agricole algérien. Il demande, en conclusion, parlant des professionnels de l'agriculture : « Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

La Coopération marque un nouveau progrès

Samédi, 11 février, M. Carriquer secrétaire général de l'U.T.C.G.A., accompagné de M. Chacun, directeur, a dûment invités par le Président de l'U.POTS, assistaient à l'inauguration de l'Usine Coopérative de Stax, en présence de S. E. Belkhadja, ministre de l'Agriculture, M. Vacherot, président de l'U.T.C.G.A., retenu par ses obligations, et M. Reynier, malade, n'avaient pu s'y rendre et s'étaient fait excuser. Cérémonie simple, brève, d'un caractère presque intime, mais combien significative. Pour la première fois, en effet, fonctionnait à Stax une usine coopérative pour le traitement des olives. Mieux encore, avec le concours d'un autre organisme coopératif comme la Caisse Mutuelle de Crédit. Travaillant déjà, cette usine remplit sa mission à la satisfaction de tous.

« Cette usine est la première Usine Coopérative fonctionnant à Stax. Après avoir rappelé les services rendus par l'U.POTS avant 1939, M. Kirschleger déclare : « Mais depuis 1948, les conditions se sont rapprochées de la normale. Au printemps 1949, après un hiver exceptionnel la récolte d'olives s'annonçait magnifique, ce qui réjouissait leur joie n'était pas sans méfiance. Cependant déjà ils s'inquiétaient de la récolte de cette année, abondante récolte. Ils adoptèrent la solution de faire triturer leurs olives, de stocker les huiles obtenues et de les vendre au moment favorable. Mais cette solution présente pour un producteur isolé des difficultés qui ne sont pas faciles à surmonter. »

« C'est pourquoi, présenté par un certain nombre d'oléiculteurs, j'ai proposé à l'U.POTS d'étendre l'action de défense des producteurs en ouvrant une ou plusieurs usines coopératives, soit par achat, soit par location. Le principe en fut aussitôt admis à l'unanimité et les pouvoirs furent données au Conseil d'Administration. Une occasion ne tardait pas à se présenter : l'usine de MM. Faucon et Guirmand, que le Conseil d'Administration prit la décision d'acheter. »

« Cette usine n'est naturellement pas telle que vous la voyez aujourd'hui ; elle n'était pas à l'échelle de l'U.POTS, mais elle permet d'envisager des agrandissements dans l'avenir. Sa capacité de trituration ne dépassait pas 50 caffis par jour, mais des décisions rapides furent prises pour sa transformation et sa modernisation. « Il fallait faire vite, nous voulions que l'usine soit prête pour la campagne prochaine. Le matériel fut commandé et l'on se mit activement au travail. Une salle de séparation des jus devait être entièrement aménagée et équipée de 8 séparateurs centrifuges ; des silos devaient être

« Mais ici, une autre remarque. Il y a eu de 1940 à 1947 une production clandestine non déclarée, qui a dû être assez importante ; clandestinité destinée à assurer un supplément de consommation d'une part, et la vente au marché parallèle, d'autre part. On peut estimer que les 8 millions de kilos par an cette fabrication, qui porterait la moyenne décennale à 39 millions de kilos environ. L'examen de ces chiffres nous amène à une constatation assez intéressante parce qu'elle peut permettre de chiffrer approximativement les pertes subies par l'oléiculture tunisienne du fait de la sécheresse. Nous voyons en effet, que la moyenne décennale de 1929-1939 est de 50 millions de kilos et que celle de 1939-48 à 39 millions de kilos si l'on tient compte de la fabrication non déclarée. Pendant cette deuxième décennie, de jeunes oliviers ont grandi et produit. En ne chiffrant leur production qu'à trois millions de kilos par an, on obtient le résultat suivant : Première décennie : 50 millions x 10 = 500.000.000. Deuxième décennie : 39 millions x 10 = 390.000.000. à diminuer pour oliviers jeunes : 3 millions x 10 = 30.000.000, soit : 360.000.000. La différence aurait causé une perte de 140.000.000 de kilos. Si on les compte à un prix moyen de 120 francs le kilo, on arrive à un total de 16 milliards 800 millions. Ce chiffre n'est certainement pas exagéré. »

« Nous avons connu des jours extrêmement pénibles et même des jours d'angoisse ; la tâche était écrasante, car en plus de cette Usine, insuffisante pour contenir tout le monde, nous avons dû en louer deux autres dont il a fallu assurer l'exploitation. »

« C'est pourquoi, présenté par un certain nombre d'oléiculteurs, j'ai proposé à l'U.POTS d'étendre l'action de défense des producteurs en ouvrant une ou plusieurs usines coopératives, soit par achat, soit par location. Le principe en fut aussitôt admis à l'unanimité et les pouvoirs furent données au Conseil d'Administration. Une occasion ne tardait pas à se présenter : l'usine de MM. Faucon et Guirmand, que le Conseil d'Administration prit la décision d'acheter. »

« La récolte 1939-40 s'est écoulée assez normalement, tandis que la commercialisation de celle pendant a donné lieu aux craintes les plus vives. A cette différence de comportement, il y a d'abord deux raisons : La première : la guerre. En période d'hostilité, les gouvernements s'efforcent d'assurer l'approvisionnement, surtout en matières grasses. L'écoulement de la grosse récolte de 1939-40 était donc garanti. La deuxième raison, qui est peut-être la principale, c'est que pendant la décennie 1929-1939 la production moyenne de la Tunisie était de près de 50 millions de kilos d'huile, avec une consommation intérieure de 12 à 15 millions de kilos, ce qui assurait une exportation annuelle de 35 millions de kilos, et des rapports constants et réguliers avec les commerçants tunisiens et acheteurs étrangers. »

« Nous avons connu des jours extrêmement pénibles et même des jours d'angoisse ; la tâche était écrasante, car en plus de cette Usine, insuffisante pour contenir tout le monde, nous avons dû en louer deux autres dont il a fallu assurer l'exploitation. »

« C'est pourquoi, présenté par un certain nombre d'oléiculteurs, j'ai proposé à l'U.POTS d'étendre l'action de défense des producteurs en ouvrant une ou plusieurs usines coopératives, soit par achat, soit par location. Le principe en fut aussitôt admis à l'unanimité et les pouvoirs furent données au Conseil d'Administration. Une occasion ne tardait pas à se présenter : l'usine de MM. Faucon et Guirmand, que le Conseil d'Administration prit la décision d'acheter. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

Motion sur les garanties de Prix et la Politique Agricole du Gouvernement. Le Conseil d'Administration de l'A.G.P.B., réuni le 13 décembre sous la présidence de M. DELEAU, « Tient à exprimer au Gouvernement l'émotion et l'inquiétude des producteurs de blé devant la violation du prix garanti à des conditions telles et accompagnées dans la Presse de commentaires si défavorables qu'il souleva toutes les craintes des agriculteurs quant au maintien du principe même de la garantie de prix pour les produits agricoles taxés, et qu'il est de nature à leur causer tout mécontentement dans les promesses gouvernementales. Le Conseil d'Administration rappelle : - que la garantie de prix de revient, loin d'être un « privilège » n'est que le contre-partie de l'accomplissement équitable et nécessaire de la taxation des prix de certains produits agricoles. - que pendant et après la guerre, la taxation des prix agricoles, et particulièrement du blé, a joué pour barrer la hausse en période de pénurie et pour freiner l'adoption des prix de vente à la hausse conjuguée et accélérée des prix industriels, des salaires et de tous les frais de la production agricole ; situation qui, depuis 1939, a eu pour résultat de réduire les emblavures de plus d'un million d'hectares et d'inciter les agriculteurs à comprimer les dépenses productives sur le blé. - que la garantie de prix, apportant enfin au producteur la sécurité contre une taxation arbitraire et sans souci de l'évolution des frais de production, est la condition sine qua non pour assurer de grandes emblavures, d'augmenter le rendement moyen par l'équipement, les progrès techniques, de surproduire pour satisfaire largement les besoins du pays et pour pouvoir exporter. - Supprimer en principe, la garantie de prix ou la violer, en fait, dans son application, équivaudrait à faire de la taxation une machine à comprimer arbitrairement les prix agricoles. Les conséquences éventuelles d'une pareille injustice seraient une nouvelle chute des emblavures, et la réduction des dépenses d'équipement, de progrès engagés depuis deux ans dans un magnifique effort pour atteindre les objectifs d'une grande politique de production nationale du blé conforme à l'intérêt général de la France. Le Conseil de l'A. G. P. B., rappelle, en effet : - que notre potentiel de production agricole et notamment de blé et céréales secondaires peut être considérable. - que le développement de la production faisant régner l'abondance mettra le consommateur à l'abri de la pénurie et de ses conséquences. - que la production actuelle nous libère de importations incertaines, difficiles, rendues de plus en plus onéreuses par la dévaluation et la hausse des frais de production dans les grands pays exportateurs et qui sera pratiquement impossible à l'expiration de l'année Marchal. Le Conseil de l'A. G. P. B., rappelle, en effet, être très bien placé pour écouler sur le marché européen, le surplus d'une production de blé intensifiée, et contribuer, ainsi, au redressement de la balance commerciale et au relèvement des finances du Pays, et que le développement de la production du blé et l'expansion de la production agricole en général assurera aux industries nationales et à leurs ouvriers le débouché d'un marché rural aux besoins quasi illimités ; leurs objectifs de production, moyen de production, aménagement des fermes, standing de vie des paysans, etc., sur tous les secteurs, les besoins sont immenses et la masse paysanne est animée d'un désir intense d'acheter qui n'est limité que par l'insuffisance de ses moyens financiers. - rappelle que les producteurs n'ont aucun intérêt à engager les dépenses d'équipement, de modernisation et de progrès technique, à faire les efforts nécessaires à ce développement, si la production de blé est limitée par une production arbitraire et sans souci de l'évolution des frais de production, la surproduction en vase clos aboutit à l'effondrement des prix et à la ruine de la production. Supprimer la garantie de prix de revient pour le sort de ceux contractés envers la production bettevariée. Dans le cas où réponse précise et satisfaisante ne serait pas donnée à cette question, l'organisation professionnelle prendrait, en face des producteurs de blé, ses responsabilités quant aux conséquences à tirer d'un tel manquement aux engagements pris. »

Arrivée de Zébus en Tunisie

Le 22 février, le vapeur hollandais « Loenkerk » a débarqué à La Goulette 43 zébus en provenance du Pakistan. Ces bovins mâles et femelles, sont destinés à l'amélioration du cheptel tunisien.

ELEVAGE

« Cette usine n'est naturellement pas telle que vous la voyez aujourd'hui ; elle n'était pas à l'échelle de l'U.POTS, mais elle permet d'envisager des agrandissements dans l'avenir. Sa capacité de trituration ne dépassait pas 50 caffis par jour, mais des décisions rapides furent prises pour sa transformation et sa modernisation. « Il fallait faire vite, nous voulions que l'usine soit prête pour la campagne prochaine. Le matériel fut commandé et l'on se mit activement au travail. Une salle de séparation des jus devait être entièrement aménagée et équipée de 8 séparateurs centrifuges ; des silos devaient être

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

M. Maurice CARRIER à MADRID. La Fédération Internationale de l'Oléiculture (F.I.O.) a tenu ses assises à Madrid le 10 au 15 février 1950. La délégation tunisienne comprenait MM. Desparmet et Vibert pour le gouvernement tunisien et M. Maurice Carrier, Etoumi et Thibaud, mandatés par l'Office de l'Huile. La F.I.O. a décidé de : 1° l'adoption d'un contrat-type universel. 2° l'homologation de dénominations communes des différentes qualités d'huile d'olive. 3° La constitution de cinq bureaux d'arbitrage internationaux pour les huiles d'olives (BAIHO). 4° La création d'un comité de propagande ayant pour mission de développer l'expansion mondiale des produits de l'olivier. L'ensemble de ces propositions sont d'origine tunisienne. La F.I.O. en retenant ces propositions a rendu un hommage direct à l'Office de l'Huile de Tunisie qui avait préparé un travail précis et complet. L'assemblée de ces propositions a eu lieu en Tunisie en avril, complétera heureusement ces premières mesures arrêtées à Madrid.

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

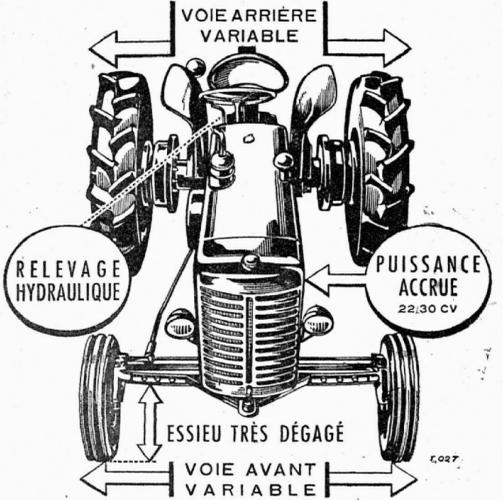
« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

« Ce n'est pas faire œuvre de chauvinisme et vouloir vivre en autarcie que de demander d'abord : 1) que les intéressés soient appelés à délibérer sur ces questions qui les intéressent au premier chef ; 2) qu'à des charges de transports, de conditionnement, fiscales, sociales, et de change, correspondant un alignement de prix, des produits extérieurs sur notre marché intérieur. Ainsi arriverions-nous, tout en maintenant un courant d'échanges des productions de tous les pays amis, à satisfaire le consommateur et à donner au producteur les moyens de produire et de vivre, dont on ne saurait le frustrer sans l'acculer à la ruine. »

Un nouveau Tracteur... avec ses outils agricoles adaptés



Le nouveau Tracteur Renault 22/30 CV est véritablement le tracteur à tout faire de la ferme française 2 modèles : NORMAL, VIGNERON. équipés du fameux moteur 85, type agricole, le meilleur moteur du monde ayant fait ses preuves sur 300.000 VÉHICULES

40 PAR JOUR FABRIQUÉ EN GRANDE SÉRIE avec un outillage moderne, il a hérité des qualités de robustesse des 22.000 Tracteurs Renault en service dans toutes les régions de France. **un tracteur SIMPLE** qui peut être mis rapidement entre TOUTES LES MAINS conduite aisée entretien facile

Le nouveau TRACTEUR 22/30 CV RENAULT

Exposition - Démonstration - Livraison immédiate Société Tunisienne des Automobiles RENAULT Route de La Goulette - Téléphone : 804.66 et chez tous ses agents de Tunisie

Groupes Electrogènes « ONAM » automatiques 32 et 110 volts

WINCHARGER - 6 - 12 - 32 volts Disponibles

COMPTOIR DES MINES 9, AVENUE DE CARTHAGE — TUNIS

DISQUES pour CHARRUES Type Renforcé "MARQUE ELEPHANT"

Fabrication Anglaise, Acier de Sheffield Diamètres de 51, 56, 58, 65 et 71 cm. POUR TOUTS MODELES DE CHARRUES Ets A. SAADA Fils, Successeurs 52, Avenue de Carthage, TUNIS — Tél. 44.92

Agriculteurs! DESHERBEZ vos CEREALES après TALLAGE avec le

STANORMONE 40

MARQUE DEPOSEE STANORMONE « 40 » est fabriqué suivant la licence de l'American Paint Company par la

STANDARD FRANÇAISE DES PÉTROLES

VOLCK

SOCOBEL

Entreprise d'application à façon 73 bis, rue de Bretagne - TUNIS Tél. 15.80

Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Février 1950

Cette Assemblée Générale Extraordinaire avait pour but la modification des statuts de la Fédération en vue de la constitution de trois grands syndicats régionaux, Nord, Centre et Sud. Etant convoqués les délégués désignés par leurs syndicats pour l'Assemblée annuelle de 1949, ainsi que les présidents des syndicats qui, ayant acquitté leur cotisation 1949, n'avaient cependant pas envoyé de représentants à l'Assemblée de 1949.

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Vacherot. L'Assemblée donne son accord à la désignation de MM. Larue, Savelli et Guirmand en qualité de secrétaire et scrutateurs. Sur invitation de M. Vacherot, M. Charles Carrier prend place au bureau; M. le Président Coanet est cline l'invitation.

La feuille de présence fait ressortir 33 syndicats représentés sur 60 convoqués. Le quorum fixé par les statuts, étant de la moitié plus un, soit 31 syndicats, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

EXPOSE DU PRESIDENT
Rappelant le but de cette Assemblée Extraordinaire, le Président Vacherot déclare : « On a jugé que les syndicats locaux à vocation générale font double emploi avec les associations de colons et les groupements d'agriculteurs tunisiens. Ainsi voulons-nous créer trois syndicats régionaux, Nord, Centre et Sud, correspondant aux trois grandes régions de Tunisie. Cette structure syndicale doit être conservée sans discussion possible pour nous permettre de nous rattacher à la C.G.A. métropolitaine. C'est dans le but de nous dire si vous approuvez la suppression des syndicats locaux et la constitution des trois grands syndicats que nous vous avons convoqués. Dans l'affirmative, nous vous demanderons de modifier ces statuts en conséquence de la Fédération par l'adoption du nouveau texte dont il a été remis à chacun de vous un exemplaire. »

LES DEBATS
M. Briol rappelle la demande déjà formulée par les agriculteurs du Centre, c'est-à-dire le rattachement au futur Syndicat du Nord et la Fédération du Sud dont la structure ne sera pas modifiée. Il justifie cette demande par le fait que les différences de culture et l'étendue de la région du Centre s'opposent à la création d'un syndicat particulier. D'autre part, les difficultés des communications sont telles qu'il est plus facile à la majorité des agriculteurs de se rendre à Tunis qu'à Stax qu'à Soussa, siège prévu. Les délégués du Centre présents à l'Assemblée appuient à l'unanimité la déclaration de M. Briol. Après intervention de M. Charles Carrier et qu'il est la suite de divers échanges de vues, la question du rattachement des agriculteurs du Centre est réservée.

M. Legros estime regrettable de supprimer des syndicats qui, pour la plupart, fonctionnaient très bien. Le Président constate qu'il est entièrement d'accord avec M. Legros et qu'il est le premier à regretter cette suppression mais il s'agit là d'un sacrifice nécessaire. Il fait remarquer d'ailleurs que les agriculteurs ne se trouveront pas isolés puisque des réunions d'information seront fréquemment organisées et qu'un syndicat assurera sur place dans chaque centre la liaison permanente entre les agriculteurs et le siège du Syndicat ou de la Fédération.

Moteurs à Essence et Diesel "BERNARD CL CONORD"
TOUTES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES
AGRICULTOR TUNIS
Matériel Industriel INTERNATIONAL WORTHINGTON
67 bis, Rue Maréchal

ENSILAGES ECONOMIQUES
C'est ceux qui sont pratiqués par les agriculteurs avertis, qui consistent soit en cuves, soit dans des silos-fosses en tranchée, ou encore en meules et utilisent le sel SOVILON. Pourquoi cette remarquable découverte de la Biologie Française, commerciale il y a seulement quatre ans, n'est-elle prise en développement si considérable dans l'ensilage, tant en France qu'aux Colonies et à l'étranger ? Parce qu'en dehors de qualités bactériostatiques scientifiquement reconnues et indiscutées, de son absence totale de toxicité sur le bétail aux doses indiquées sur le bétail un quelconque accident. Renseignements et documentation gratuits à : Sûreté des Produits Chimiques SOVILON, 36, Avenue Hoche, PARIS, 8e. Agent pour la TUNISIE :

Clément TIBI
49, avenue de Paris, à TUNIS.
IMPRIMERIE LA RAPIDE
Le gérant responsable E. COANET

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

AGRICULTEURS
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Syndicats Agricoles de producteurs a eu lieu le 16 février 1950, à Tunis. Elle a été présidée par M. Vacherot.

La suppression des syndicats locaux puis la constitution de trois grands syndicats régionaux est adoptée à mains levées. On passe alors au vote par article. Article 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité sans discussion. Article 7, Composition. — Adopté à l'unanimité sans discussion. Article 12, Délégués. — M. Gravaqua intervient aussitôt pour rappeler qu'il avait été question d'accorder deux délégués au syndicat spécialisé des viticulteurs.

Le Président fait remarquer que chaque membre du conseil d'Administration est en outre membre d'un syndicat à l'occasion générale. M. Gravaqua maintient sa demande. Le Président Coanet fait remarquer qu'il s'agit là d'une question de règlement intérieur et qu'il convient de passer outre. L'article 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité moins une voix contre M. Gravaqua.

Article 18. Assemblée Générale Ordinaire Annuelle. — Adopté sans discussion. Article 23. Conseil d'Administration. — M. Isambert demande quelle est la composition des Chambres d'Agriculture à l'égard du projet de leur accorder 10 sièges au Conseil d'Administration. Le Président répond qu'elles n'ont pas été officiellement consultées, mais que nous faisons aujourd'hui le premier pas vers l'union et nous ne réalisons une union souhaitable pour tous.

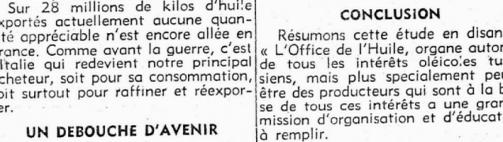
L'article est adopté à l'unanimité moins une voix contre M. Gravaqua et une abstention (M. Chappuis). Article 24. Bureau. — Adopté à l'unanimité moins une abstention (M. Larue). Article 26. Le Secrétaire Général. — Adopté sans discussion.

QUESTIONS DIVERSES
1.) Sur interventions diverses, il est décidé que les producteurs du Nord se réuniront vers le 18 ou le 20 avril pour décider des modalités de la constitution du Syndicat régional Nord. 2.) M. Zeller fait observer qu'il conviendrait d'envisager la destination à donner aux fonds demeurés entre les mains des trésoriers de syndicats locaux, fonds qui légalement ne peuvent être reversés aux cotisants. Le Président répond que ce problème sera étudié à la prochaine réunion du Comité.

3. Le Président présente à l'Assemblée, M. Chacou, nouveau directeur, remplaçant M. Pile passé dans l'Administration. 4.) Il demande ensuite aux délégués de la Fédération du Sud qu'un délégué sénégalais assiste au Congrès de la F.N.S.E.A. qui doit se tenir à Paris les 7 et 8 mars prochains, auquel MM. Vacherot et Ali Seahir représenteront l'U.T.-C.G.A. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 10.

Le tracteur anglais DAVID BROWN

réalisée avec ses 25/35 ch. et sa gamme inégalable d'outils portés à relevage hydraulique Le plus haut coefficient d'utilisation Essence ou pétrole 4,5 litres à l'heure seulement DISPONIBLE A TUNIS



CLAUDE BONNIER 14, Av. de Carthage, TUNIS — Tél. 05.61 Pièces de rechange disponibles

Les Huiles Tunisiennes

(Suite de la 1^{re} page)
ACTION DE L'ADMINISTRATION
1.) Création d'un Comité Consultatif pour l'organisation et le financement de la Campagne Oleicole 1949-1950. 2.) Organisation de la défense du marché oleicole pour la campagne 1949-1950.

a) par le warrantage aidé, l'Office de l'huile prenant à charge 30% des intérêts stipulés pour ce warrantage de 15.000.000 de kilos d'huile jusqu'au 30 avril 1950, avec possibilité de déblocage avant cette date ou de prolonger le blocage de mois en mois selon des circonstances économiques avec prime de stockage de 50 francs par quintal et par période comprise de 15 jours à la charge de l'Office de l'huile.

c) création d'un fonds de soutien oleicole auprès de l'Office de l'huile par une taxe perçue à l'exportation, à compter du 5 décembre 1949. Reconnaissions que ces mesures n'ont pu être adoptées que grâce à l'appui du Résident Général qui a défendu à Paris, pendant de longs jours la question des huiles tunisiennes, et a appuyé de sa haute autorité l'Administration tunisienne concernant les mesures qu'il était urgent de prendre pour la défense et le soutien du marché de nos huiles.

OU EN SOMMES-NOUS ACTUELLEMENT? UNE HAUSSE DES COURS
La fabrication tire à sa fin. Elle a commencé dans l'incertitude dans une grande inquiétude. Elle s'est poursuivie dans l'angoisse de ce qu'elle allait devenir, jusqu'au 20 décembre environ, puis la demande s'étant affirmée et la concurrence se mettant à jouer, on assiste depuis un mois à une montée progressive des prix qui paraissent tendre vers la normale et autorisent l'espoir d'un lendemain moins incertain.

LEÇON A TIRER
La catastrophe entrevue a été évitée. Il s'agit maintenant de tirer la leçon de ces événements pour éviter leur retour. La richesse foncière que représente pour la Tunisie son oléiculture avec ses 21 à 22 millions d'arbres, et qui intéresse plus particulièrement un nombre si grand de petits et moyens fellahs doit être à l'abri de ces secousses, de ces incertitudes.

Cette grande masse de producteurs doit pouvoir travailler avec la certitude que le produit de leur travail sera protégé contre une spéculation sans mesure, de courtiers sans rancœur qui provoquent la baisse. Ne dit-on pas chaque année dans tous les pays oléicoles que c'est la Tunisie qui provoque la baisse.

Là encore, l'Office de l'huile a un grand rôle à jouer. Mais nous sommes sûr qu'il sera à la hauteur de sa tâche, quoique cette tâche, ne nous illusionnons pas, sera très lourde. Ne faut-il pas amener la masse des fellahs à une compréhension suffisante de leurs intérêts pour promouvoir la création d'organismes de soutien? Créer des logements suffisants? Assurer le crédit d'attente pour éviter les premières ventes à des prix spéculatifs? Puis surtout rechercher une clientèle suffisante et stable. L'expérience actuelle a démontré que la Tunisie ne peut compter sur ses huiles. Des promesses ont été faites aux cultivateurs français, producteurs de graines de colza et autres oléagineux qui sont nos concurrents directs et surtout ont des droits sur la France pour l'écoulement de nos huiles. Des promesses ont été faites aux cultivateurs français, producteurs de graines de colza et autres oléagineux qui sont nos concurrents directs et surtout ont des droits sur la France pour l'écoulement de nos huiles.

Le traitement d'hiver des arbres fruitiers et de la vigne est le plus efficace, parce que le plus énergique. Il s'effectue pendant le repos de la végétation par les :

VERALINES PECHINEY-PROGIL

Tous renseignements techniques S. C. P. A. — Pechiney Progil 100, rue de Serbie — Tél. 76.11

LA VIE SYNDICALE

SYNDICAT AGRICOLE DE PRODUCTEURS DE DJEBEL-OUST Assemblée Générale
Le dimanche 12 février 1950 s'est tenue, à 10 heures, une réunion du Syndicat Agricole de Producteurs de la région de Djebel-Oust, au Collège d'Armand Colin, grâce à l'amabilité de son Directeur qui avait mis à la disposition des agriculteurs français, tunisiens et italiens, qui sont venus très nombreux pour écouter l'exposé du Président Vacherot.

Après avoir annoncé que 86 adhérents avaient cotisé un total de 200 mille francs et félicité les agriculteurs de cette région qui donne à la Tunisie une leçon de syndicalisme agricole, M. Vacherot passe en revue les quelques questions locales intéressant la région : routes, pistes, station de remontée, association sportive, inauguration d'une plaque commémorative sur le monument de Bir-M'Cherga, visite de M. le Résident Général.

Monsieur le Directeur du Collège fait un exposé très intéressant sur la création d'un centre mécanique agricole et sur le développement de l'orientation professionnelle à donner au Collège, si bien situé pour ce but. M. Vacherot fait ensuite un compte rendu d'activité de l'U.T.-C.G.A. sur les grandes questions d'ordre général qui sont celles dont doit se préoccuper notre organisme : orge, blé, huile, vin, agrumes, élevage, transports privés.

M. Vacherot expose la question du remaniement des statuts de la Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs, selon le projet mis au point pour l'exposé très intéressant sur la création d'un centre mécanique agricole et sur le développement de l'orientation professionnelle à donner au Collège, si bien situé pour ce but.

M. Vacherot expose la question du remaniement des statuts de la Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs, selon le projet mis au point pour l'exposé très intéressant sur la création d'un centre mécanique agricole et sur le développement de l'orientation professionnelle à donner au Collège, si bien situé pour ce but.

M. Vacherot expose la question du remaniement des statuts de la Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs, selon le projet mis au point pour l'exposé très intéressant sur la création d'un centre mécanique agricole et sur le développement de l'orientation professionnelle à donner au Collège, si bien situé pour ce but.

AMOUROUX

Faucheuses à fonctionnement silencieux Carters à bain d'huile Roues métalliques et sur pneumatiques DISPONIBLES A LA

Société LE MOTEUR

54, Avenue de Carthage — TUNIS

ARBRES FRUITIERS FORMES

Certains espèces fruitières, le Poirier et le Pommier notamment, ont l'avantage de pouvoir être transplantés en sujets déjà âgés, dont la charpente a été formée en pépinière. La fructification de tels arbres, prêts à produire, se trouve encore accrue par la plantation qui provoque un arrêt de croissance favorisant la mise à fruits.

Ainsi, l'amateur n'a pas à attendre plusieurs années, ni à effectuer les premières tailles un peu spéciales que nécessite une formation judicieuse. Parmi les nombreuses formes connues, la quenouille est celle qui convient le mieux dans la plupart des cas. Elle se rapproche en effet suffisamment du port naturel de l'arbre dont la végétation demeure normale, et ne risque pas d'être anéantie par une erreur ou une absence de taille.

De plus, ses dimensions réduites lui permettent de trouver place dans les plus petits jardins. Un écartement de trois mètres est suffisant. Nous garantissons formellement que tous les sujets offerts sont de tout premier choix, indemnes de toute maladie et qu'ils porteront des boutons à fleurs au plus tard l'année suivant la plantation.

« COLIS A »
5 POIRIERS QUENOUILLES greffés, à maturité précoce, comprenant : André Desportes, fin juillet. Bauré Gifford, début juillet. Bauré d'Amalio, septembre. Docteur Guyot, début août. William, août.

« COLIS B »
5 POIRIERS QUENOUILLES greffés, à maturité tardive, comprenant : Bergamotte Esperen, mars à mai. Louise Bonne, début octobre. Duchesse d'Angoulême, fin octobre. Doyenne du Comice, novembre. Royale d'Hiver, décembre.

VITICULTEURS

LA MAISON PILTER AFRIQUE DU NORD M. A. P. A. N. 48, Av. de Carthage — TUNIS vous offre

Le Tracteur Vigneron BRISTOL

A CHENILLES 23 cv. à la barre Relevage hydraulique Eclairage et démarrage électrique Largeur hors tout 0 m. 97 DISPONIBLES

سيُعقد مؤتمر للقمح خاص بشمال أفريقيا في
تونس ذلك يوم ٩ ويوم ١٠ مارس وسيحضره
معالى وزير الزراعة ووزير الزراعة الفرنسي.

تونس الفلاحة

أسان جامعة التعااضيات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي النقابات الفلاحية ونقابت الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للس. ج. ١)

عدد ١٠٨
ثمن النسخة ١٥ فرنكا
الاشتراك عن سنة : ٣٠٠ فرنكا
توجه الدفعات الى الحساب الجاري
البريدى لجامعة التعااضيات الفلاحية للقطر
التونسي القاضة المركزية عدد ١٠٣٠٦
الادارة : شارع جول فيري عدد ٧٢
تونس - تليفون عدد ٤٥ - ٧٦
يوم السبت ٢٥ فيفري ١٩٥٠
الموافق ٧ جمادى الاولى ١٣٦٩

فلاحو الزيتية من تونسيون وفرنسيون كانوا اتحادهم

هذا العام يمكن لنا ان نسلم لهذا المعمل آخر
محصولنا لمصره.
سنعود في مقال آخر على الغرض الذي
تريد التحصيل عليه شركة الزيتون بتونس
والذي نحن مسرورون باعلان كوننا اول من
اخر بتكوينها والتي نتوقع وتمنى لها النجاح
لانها تعتمد على المنتجين الذين ستدافع على
حقوقهم كما ستدافع على المستهلكين بفرنسا.
ومن ناحية اخرى فنحن مسرورون
بالمجهودات التي بذلت من طرف كاتبنا العام
الس. ج. ١٠ م. فيليب لاسور والتي ادت
الحكومة الفرنسية في الاتفاقية التجارية الفرنسية
الالمانية الى تقرير حرية تصدير زيتونا الى المانيا
فنحن نفتنم هاته الفرصة لشكر م. فيليب
لامور امام العموم.

ونحن متفقون بان نداننا سيكون مسموعا ،
فالتحجج لم يكونوا ايدا في الماضي متمسكين
بحقوقهم مثل الآن ولم يكونوا ايضا في الماضي
يرغبون في هذا التضامن الكلي بين التونسيين
والفرنسيين .
نحن على علم بانه تكونت شركة للزيتون
التونسية تحت شعار الاتحاد الكامل للمنتجين
التونسيين والفرنسيين . فهاته الشركة لها
اقدار عصرية عظيم على تحقيق عصر الزيتون
وتصفية الزيت .
انا نعمل الآن لتكميل المعمل الاول
للضغط فكل هذا يجعلنا نعتقد بانه في نفس

الزيتون ويفرضون الاسعار التي يريدونها .
منذ شهر تقريبا تضاعف سعر الزيت مرتين
فهو ربح من يا ترى ؟ انه في ربح المترصد
والمحتكرين على الاخص .
وفي نفس الموضوع اقترحنا على ان الدواء
هو في تكوين معاصر عصرية بالايالة التونسية
على شكل تعاقدى تحت رعاية الس. ج. ١٠ م.
وبمعاوضة المنتجين لتصر زيتونا وتعفى زيتونا
وتتكفل حتى بالبيع على حساب المنتجين .
وهكذا جميع المنتجين تونسيون وفرنسيون
كبار وصغار يمكنهم ان يتحدوا ويقاوموا بنجاح
داخل هاته المنظمات للدفاع على حقوقهم

بقلم السيد على الصغير الكاتب العام
لاتحاد القطر التونسي للس. ج. ١٠ م.
للوصول الى غرضهم كنا قلنا في ٧ ديسمبر
القائم بالدياش تونيزيان وان المحتكرين
روجوا اشاعة مضمونها ان اسعار الزيت
ستنخفض كثيرا . وفي الواقع حدث ان انعدم
المشتررون للزيت حتى بستين فرنكا للبترة .
كنا بينا اتناء الاجتماع لشمال افريقيا يوم
٢٤ ديسمبر الماضي هذا الانخفاض المبالغ
وطلبنا من المستهلكين اقتناء كفاتيم لان هذا
الانخفاض لا يمكن استمراره لانه حينما يتم
موسم الزيت يستحوذ المحتكرون على جميع

الاداءات الشخصية الدولية

اربعة او خمسة قاطر اكثر في الهكتار يجد
نفسه مضطرا لدفع مبلغ عظيم يصل في السنين
المتوسطة قرب ٤٥٠٠ فرنكا للهكتار المزروع .
للمقار المتوسط حيث يلزم دائما يبقى في
نسبة معتدلة ، المنتوج في السنين المتوسطة
يقرب من الخمسة عشر قاطرا للهكتار .
لو تقدر الحسابات (التي هي من جهة
اخرى بعيدة عن الحقيقة) الممولة من طرف
الادارة التي تطبق على ثمن سبعة قاطر
بالهكتار كراس مال ، الفلاح ، الذي ينتج
ويحاول ان يجد كمربوح ثمن ٨ قاطر في
الهكتار يعتبر مختالا .
حسب التسعير للاداءات الشخصية للدولة
هذا المنتج يخلص حينئذ لادارة المال ، دائما

بعث لنا جمع من الفلاحين بقبلاط تذكرة
تقتطف منها هاته الفقرات :
من جميع الاداءات الفلاحية القارة وغير
القارة ، الاداءات الشخصية الدولية المفضولة
الآن هي الاكثر تقلا والاكثر ظلما وهذا
نظرا لان الفلاحين الملاكة والمكترين والشركاء
بالظفر حسب القوانين الموجودة الآن ليسوا
على قدم المساوات حين تكون مساحاتهم
متساوية .
مثلا : عقاران متجاوران ثمانتان يخلصان
الى الدولة خلاصين متخالفين الواحد للآخر
من السيط الى المضاعف وربما نجده اكثر
والذي يتحمل هذا هو الذي يقوم بالاعمال
العصرية المتقنة اكثر . الفلاح الذي يزرع

هناك ثلاثة اعوام ، ففي ١ مارس
١٩٤٧ صدرت « تونس الفلاحية » .
وقد ظهرت هاته الجريدة وصارت
الصوت الرسمي لاتحاد الس. ج. ١٠ م.
بتونس .
لقد سلكت خطة معينة وركت فكرة
التضامن الفلاحي التي ولدت عام
١٩٥٥ تحت عنوان : التضامن الذي
هو رمز تونس الفلاحية .
ان جريدة « تونس الفلاحية »
عبارة دائما عن الصوت النقابي
والتعاذلي وقد تلقت الافكار الغالية
من المهدين العظام وهم م. م. مارك
دوبويا وواران .
فهو فخرنا للوصول هكذا دائما
تحت ظل هؤلاء العظام القدماء ومثلهم
ايضا م. م. كوانتي وشارل كاريك واميل
ديلورم اذا اردنا ان لا نذكر الا
هؤلاء الى حد اعاننا الثالث للروز .
باللسانين استمرت « تونس
الفلاحية » كما بدأت مرتبة على حسب
الفكر القيم لرئيسنا الشرفي لتمن
العلائق بين الفلاحين التونسيين
والفرنسيين الذين يعملون على ارض
واحدة فهي تظن وانها وصلت الى
نتائج صحيحة .
في السانحة الاولى من العدد الاول
قلنا وان المساعدة التي تقدمها لنا
جرائد مختلفة بين يومية واسبوعية
بتونس عبارة عن معونة هي في الحقيقة
لاعاتنا عن الدفاع على مصلحة الفلاحة
وهاته المساعدات لا تمنحنا القبول
المرغوب لان كل جريدة تحمل طابع
حزب او بعض الاغراض .

ان معامل عصر الزيتون في عفوان نشاطها
يمكن لها ان تمكن تونس من استخدام هذا
العدد الهائل من الباطلين ومن التحصيل مباشرة
على المكان الراجع لها في الاسواق العالمية .

مراسلة
وصلتنا مكالمة من طرف احد الفلاحين
بالفحص بمناسبة النشرات التي قمنا بها
بجريدة (تونس الفلاحية) فيما يخص (عمليات
ماتيني) ولهذا فانا نشرها بسرور .
سيدى المدير
انى مسرور حين احيط بجانكم علما عن
النتائج التي حصلت بفضل عمليات وتجهيزات
ماتيني التي تكلمت عليها (تونس الفلاحية) .
بعد ما تمكنت من التعارف مع الكولونيل
ماتيني الذي مكنتني من الارشادات اللازمة
بنيت اصطلازا ذا مائتين وستة وستين ميثرو مربعا
وبفضل استخدام ايدي عاملة عارفة من
الاشخاص الالية :

بانش بنى واحد ومن ثلاثة الى سبعة من
العمال كانت جملة المطاريف اقل من سبعة
الف فرنكا معناه يكون مصروف الميثرو الفين
وستائة فرنكا .
وهاته النتيجة التي لها اهمية خارقة للعادة
يرجع الفضل في وجودها الى الدمس المستوى
لان لوازم الغطاء سيرة مرفقة كما انه سهل
العمل ومتين .
فهاته العمليات تستحق الاشهار وتمنى ان
تذاع هاته النتائج في الوسط العام وبالاخص
في الوسط الفلاحي .
انى حاضر في كل وقت على ذمة اصحابي
الفلاحة ليزوروا تشييداتي ولانهم جميع
الارشادات التي يطلبونها في هذا الغرض .
ونطلب منك ان تقبل ايها السيد المدير
تقديراتي .
متيسى
فلاح بالفحص

بانش بنى واحد ومن ثلاثة الى سبعة من
العمال كانت جملة المطاريف اقل من سبعة
الف فرنكا معناه يكون مصروف الميثرو الفين
وستائة فرنكا .
وهاته النتيجة التي لها اهمية خارقة للعادة
يرجع الفضل في وجودها الى الدمس المستوى
لان لوازم الغطاء سيرة مرفقة كما انه سهل
العمل ومتين .
فهاته العمليات تستحق الاشهار وتمنى ان
تذاع هاته النتائج في الوسط العام وبالاخص
في الوسط الفلاحي .
انى حاضر في كل وقت على ذمة اصحابي
الفلاحة ليزوروا تشييداتي ولانهم جميع
الارشادات التي يطلبونها في هذا الغرض .
ونطلب منك ان تقبل ايها السيد المدير
تقديراتي .
متيسى
فلاح بالفحص

بانش بنى واحد ومن ثلاثة الى سبعة من
العمال كانت جملة المطاريف اقل من سبعة
الف فرنكا معناه يكون مصروف الميثرو الفين
وستائة فرنكا .
وهاته النتيجة التي لها اهمية خارقة للعادة
يرجع الفضل في وجودها الى الدمس المستوى
لان لوازم الغطاء سيرة مرفقة كما انه سهل
العمل ومتين .
فهاته العمليات تستحق الاشهار وتمنى ان
تذاع هاته النتائج في الوسط العام وبالاخص
في الوسط الفلاحي .
انى حاضر في كل وقت على ذمة اصحابي
الفلاحة ليزوروا تشييداتي ولانهم جميع
الارشادات التي يطلبونها في هذا الغرض .
ونطلب منك ان تقبل ايها السيد المدير
تقديراتي .
متيسى
فلاح بالفحص

يا فلاحى العنب
ان دار بيلتار بأفريقية الشمالية
١٠ ب. ١٠ ن.
٤٨ شارع كرتاج - بتونس
تقدم لكم التركسور فينيورون
قوة ٢٣ حصانا يحرك بالكهرباء عند الشروع
في المسير
عرضه ٩٧ صانيتا
معروض للبيع

هل انا نعارض في دفع هاته الضرائب
بالنسبة الى عملنا ، لا ، بعيد عن تفكيرنا لكن
نطلب وضعا على درجة متساوية تماما ، كل
الفلاحين يلزمهم ان يتساوا امام القانون
المقرر لاجل الصالح والنفع العائد للوطن .
وختمنا لهاته الاسطر التي فحواها اتساقا
بان ادارة الاداءات التي طلبتنا لا في هذا الحد
فقط الذي غير واقع وغير مقرر ولكن في
حقيقة الانتاج عوض الاداءات .

مزدوجة من الوجهة الفلاحية والاجتماعية
وتوفر المداخل على الخزينة الدولية بما تدره
تلك الاشجار من المداخل المتعددة .
توزيع الشتائل
يطلب هؤلاء المجمعون توزيع شتائل
الزيتون والاشجار المثمرة مجانا على الفلاحين
الذين يريدون تشجير اراضيهم او تعمير ما فقد
من الاشجار الميتة بفروهم القديمة .
الانجاز
يرغب الفلاحون من المراجع المختصة
الخروج من دور التفكير واعداد وتنفيذ
البرامج التي تبقى غالبا حبرا على ورق
والشروع في العمل ان ارادت الحكومة حقيقة
بالسقوط في هوة الافلاس .
تربية الماشية
لا يخفى على كل ذى بصيرة ان الجهة
الرابعة هي اخص الجهات بالايالة التونسية
بتربية الماشية . وتوالى سنى الجذب ووسائل
التسخير قد فقدت معظم عدد هاته الثروة
ولم يبق فيها الا النزر اليسير فلو كان ولاية
الامور ساهرين على الصالح العام لما تركوا
موردا عظيما من موارد الثروة بتلاشى شيئا
فشيئا حتى يؤول الى الاضمحلال التام ولنا
اقوى دليل على ما ذكر وهو ارتفاع ثمن
اللحوم ارتفاعا فاحشا لا يتصوره العقل حتى
ان اغلبية المستهلكين قد عدلوا عن هاته المادة

اجتمعت نقابتنا الفلاحية بمدينة القيروان
وبعد المداولة استقر راي الحاضرين على تحرير
لائحة قصد توجيهها لنا لتعمل على تأييدها
مشروع السرى
تعميم التفثيش على الآبار التي وقع سدنها
بمعى القيروان وجلاص وحفر آبار ارتوازية
وحمل مطاريف حفرها على مشروع البادية
الذي يستمد موارده من الميزانية العامة والذي
لم يقم باى عمل ايجابى بمعى القيروان
وجلاص .
القروض الفلاحية للتشجير
ان هاته المسألة قد وقع البت فيها بمقتضى
الامر الملى المؤرخ في غرة جاني ١٩٤٨
ولكن الوسائل والشروط التي وقعت للاحراز
عليها كانت ثقيلة وغير ملائمة للقيام بزرع
الاشجار المثمرة ، فالرغوب من الجامعة العامة
للفلاحة التداخل لدى من له النظر لتحويل
العض من نصوص كراسة الشروط التي
اشترطت لعمليات التشجير وللتسهيل على
المزارعين وذلك بمنحهم قروضا بغير فاض
يقع استخلاصها اقساطا بعد الامار . اما منح
القروض على اقساط فيقع منه تعطيل كبير
للفلاح الذى ليس له حيوانات وآلات
متعددة . فاذا وقع الائتلاف لهذين المطلبين وقع
الاقبال على طلب القروض بصفة محسوسة
وينتج عن ذلك تعمير البادية وقرار الاهالي
كل بجهته الشيء الذى تجسر منه فوائده

انشاطنا النقابى

اجتماع بمدينة القيروان

مزدوجة من الوجهة الفلاحية والاجتماعية
وتوفر المداخل على الخزينة الدولية بما تدره
تلك الاشجار من المداخل المتعددة .
توزيع الشتائل
يطلب هؤلاء المجمعون توزيع شتائل
الزيتون والاشجار المثمرة مجانا على الفلاحين
الذين يريدون تشجير اراضيهم او تعمير ما فقد
من الاشجار الميتة بفروهم القديمة .
الانجاز
يرغب الفلاحون من المراجع المختصة
الخروج من دور التفكير واعداد وتنفيذ
البرامج التي تبقى غالبا حبرا على ورق
والشروع في العمل ان ارادت الحكومة حقيقة
بالسقوط في هوة الافلاس .
تربية الماشية
لا يخفى على كل ذى بصيرة ان الجهة
الرابعة هي اخص الجهات بالايالة التونسية
بتربية الماشية . وتوالى سنى الجذب ووسائل
التسخير قد فقدت معظم عدد هاته الثروة
ولم يبق فيها الا النزر اليسير فلو كان ولاية
الامور ساهرين على الصالح العام لما تركوا
موردا عظيما من موارد الثروة بتلاشى شيئا
فشيئا حتى يؤول الى الاضمحلال التام ولنا
اقوى دليل على ما ذكر وهو ارتفاع ثمن
اللحوم ارتفاعا فاحشا لا يتصوره العقل حتى
ان اغلبية المستهلكين قد عدلوا عن هاته المادة

اجتمعت نقابتنا الفلاحية بمدينة القيروان
وبعد المداولة استقر راي الحاضرين على تحرير
لائحة قصد توجيهها لنا لتعمل على تأييدها
مشروع السرى
تعميم التفثيش على الآبار التي وقع سدنها
بمعى القيروان وجلاص وحفر آبار ارتوازية
وحمل مطاريف حفرها على مشروع البادية
الذي يستمد موارده من الميزانية العامة والذي
لم يقم باى عمل ايجابى بمعى القيروان
وجلاص .
القروض الفلاحية للتشجير
ان هاته المسألة قد وقع البت فيها بمقتضى
الامر الملى المؤرخ في غرة جاني ١٩٤٨
ولكن الوسائل والشروط التي وقعت للاحراز
عليها كانت ثقيلة وغير ملائمة للقيام بزرع
الاشجار المثمرة ، فالرغوب من الجامعة العامة
للفلاحة التداخل لدى من له النظر لتحويل
العض من نصوص كراسة الشروط التي
اشترطت لعمليات التشجير وللتسهيل على
المزارعين وذلك بمنحهم قروضا بغير فاض
يقع استخلاصها اقساطا بعد الامار . اما منح
القروض على اقساط فيقع منه تعطيل كبير
للفلاح الذى ليس له حيوانات وآلات
متعددة . فاذا وقع الائتلاف لهذين المطلبين وقع
الاقبال على طلب القروض بصفة محسوسة
وينتج عن ذلك تعمير البادية وقرار الاهالي
كل بجهته الشيء الذى تجسر منه فوائده

اعلان اجبارى

المساحة المبدورة من الحبوب والبقول
تذكر الفلاحة الذين زرعو القمح الصلب
والقمح اللين والشعير - والقمصية -
والقطانية - والذرة - والكتان - والجلبانة -
والقول - والحمص - والعدس يلزمهم - وان
لم يستلوا بنالهم العقاب - الاعلان عما ذكر
قبل غرة افريل من كل عام .
الاعلانات تقبل في مكاتب المراقبين للاداءات
القارة في كل الجهات او عند قباض الفروع
المالية .
هناك مطبوعات خاصة مجمولة لهذا الغرض
في المكاتب المذكورة اعلا على ذمة من يهمهم
الامر .
فلاحة البقول
الاعلانات تكون مجمولة فوق مطبوعات
خاصة او اوراق اعتيادية ، على شرط ان يكون
الامر في الكاغذ الاعتيادى وجود تفصيل بين
المسحة المبدورة المسقية من جهة والغير مسقية
من جهة اخرى .
هاته الاعلانات تقدم قبل ١٥ ماي وهو
آخر اجل ، فهي تقدم اما لادارة المال او
لمكاتب الفروع المالية ، او الى مراقبة الاداءات
القارة .
الدواب
للإعلامات التي تمه الدواب ، الذين يهمهم
الامر يلزمهم التقييد فوق مطبوعات خاصة
مجمولة لهذا الغرض الى حد ١٥ مارس آخر
اجل .
يسلم توصيل لكل من يقدم اعلاما من هاته
الاعلانات .
قدموا مطلبكم كى تقتنوا
تركتسور ، فالولار مارشال ،
عند : مابام
شركة بيلتار بأفريقية الشمالية
٤٨ شارع كرتاج - بتونس
(انظروا الصورة بالصفحة الثانية الفرنسية)